



ALJ Limay Football

Inscriptions 2025/2026

Conditions d'adhésion à l'association

- J'autorise le transport de mon fils/fille pour les déplacements par un dirigeant licencié ou un parent de joueur dans un véhicule personnel.
- J'autorise le responsable de l'équipe à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.
- J'autorise l'ALJ Limay Football à utiliser des images (photos et vidéos) de mon enfant à des fins pédagogiques, publicitaires ou informatives susceptibles d'être utilisées dans des brochures actuelles ou ultérieures ainsi que sur les réseaux sociaux du club, le tout sans compensation.
- La licence est une licence-assurance : elle implique, au même titre que tous les sports adhérents au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'obligation pour le club d'assurer le joueur pour les entraînements et les matches officiels si celui-ci est convoqué.
- La cotisation comprend : les activités sportives, les assurances, les frais de fonctionnement du club, l'encadrement, le matériel sportif et pédagogique, les frais d'arbitrages, les frais de formation des éducateurs, les engagements versés au District des Yvelines de Football, à la Ligue de Paris Ile-de-France et à la Fédération Française de Football, etc... Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation d'un membre en cours d'année même en cas de démission, de départ dans un autre club, de déménagement, de départ suite à la mutation professionnelle du joueur ou de ses parents, d'exclusion de l'association, de blessure ou de suspension infligée par les instances légales du football ou par le club.
- Le club ne s'engage pas à la convocation systématique pour les matches mais chaque éducateur fait le maximum pour faire jouer tous les joueurs.
- Les effets personnels des adhérents demeurent sous leurs responsabilités. Le club décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradation des affaires personnels de l'adhérent.